

CTL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

∩) ECRET N°96-602 du 24 Décembre 1996
Portant nominations et promotion à titre
exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre
National du Bénin de Messieurs SERAGER Bernard
Jean-François, BORELLI Gilbert René et KLEIN
Michel, Assistants Techniques Français
en fin de mission.

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

- VU la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU la loi n° 94-029 du 03 juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le décret n° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 91-76 du 10 mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les décrets n°s 88-337 du 29 août 1988 et 89-221 du 15 juin 1989 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU l'extrait du relevé des décisions administratives prises par le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 12 juin 1996 ;
- Après avis du Conseil de l'Ordre ;

DECRETE :

Article 1er : Est nommé et promu à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang à partir du 14 juin 1996, Commissaire Divisionnaire de Police SERAGE Bernard Jean-François, en reconnaissance du rôle appréciable qu'il a joué dans l'encadrement du personnel de la Police béninoise.

./...

Article 2 : Sont nommés à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang/du 14 juin 1996, Commandant de Police BORELLI Gilbert René et Capitaine de Police KLEIN Michel, en reconnaissance du rôle appréciable qu'ils ont joué dans l'encadrement du personnel de la Police béninoise.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

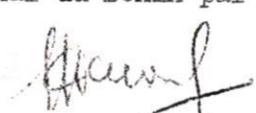
Fait à Cotonou, le 24 Décembre 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliatiions : PR 4 - AN 4 - GCONB 30 - CC 2 - CS 2 - SGG 3 - MESGPR 2 - MINISTERES 18
HAAC 2 - DEPARTEMENTS 06 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 -
UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 3.